Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1982)

Heft: 622

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MISE EN PAGE

Encyclopédie vaudoise

Au fil du temps, les volumes marquent les années. Ils sortent de presse au temps des cadeaux, comme pour coller au ton un peu bon enfant pas dérangeant de la collection.

La Grande Mutation II apporte un éclairage sur des sujets jusqu'ici peu traités de manière globale. Le tourisme, l'enseignement, la santé (20 000 emplois dans le canton de Vaud). L'Etat, les communes sont présentés dans la diversité de leurs tâches, la ventilation des dépenses. De bonnes photos, des types physiques contrastés, liés à la diversité des professions.

Dans un encadré pleine page, M. Debétaz, ancien conseiller d'Etat radical, émet quelques vérités

balancées: «L'épreuve est la pierre de touche de la solidarité. Du côté des travailleurs comme du côté des employeurs, on a fait preuve de sang-froid (...). La qualité de la vie et la solidité de l'économie ne sont pas antinomiques. C'est une fois de plus une question d'équilibre.»

Equilibre donc pour la présentation des organisations professionnelles. Les syndicats et leur histoire ont droit à seize pages. Les associations patronales, plus modestes, se contentent de cinq pages; mais il leur en faut deux, pleines, pour un rassemblement photographié sur quatre rangs de profondeur de tous les «staff» patronaux. Le cartel syndical, lui, siège à la Maison du peuple; table en fer à cheval, chaises intérieures vides, lumière sombre, un tiers de page.

En deux photos, beaucoup de choses sont dites. Comme disait M. Debétaz, c'est une fois de plus une question d'équilibre.

MÉDIAS

M. Schlumpf attend et les PTT s'activent

Au Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE), on n'agit pas par précipitation. On n'agit même pas volontiers du tout. En fin juriste, M. Schlumpf n'en finit pas d'envisager le pour et le contre, d'entendre les parties en cause, de soupeser les intérêts en présence. Ces derniers ont évidemment tout le temps de s'organiser et d'intervenir, aux différents stades du très lent processus de décision usuel au DFTCE. Dans le domaine des media, tout est suspendu à la fameuse conception globale, que la commission d'experts présidée par l'avocat zurichois Hans W. Kopp devrait enfin publier en mars prochain. Dans l'attente de cette merveille, le secteur des massmedia électroniques se trouve dans une situation pour le moins délicate: sur le plan législatif, on fait dans le flou provisoire; à la tête de la SSR,

M. Schürmann mène rondement des affaires qui marchent une fois sur deux, tandis que les PTT, maîtres absolus du jeu technique, créent en toute autonomie les conditions déterminantes pour l'avenir. Car c'est bien de la grande régie, détentrice du monopole des télécommunications, que tout dépend en définitive, quoi qu'en disent les Chambres fédérales, les gens de radio-tv, et les penseurs de la conception globale.

Bref, c'est d'une part l'envol technologique, et de l'autre la paralysie politique et administrative. De quoi éveiller toutes sortes d'appétits commerciaux, pour l'heure encore inassouvis. Tel-Sat attend une réponse escomptée pour la fin de 1980, et le cas de Radio 24 n'est pas davantage réglé que celui des 115 demandes adressées au DFTCE en vue d'obtenir une concession pour la diffusion de programmes de radio ou de télévision.

Tous ces programmes parviendraient à leurs destinataires par la voie des ondes, donc sans fil ni câble; soit sous une forme interdite par l'Ordonnance sur la radiodiffusion par câble du 6 juillet 1977, toujours en vigueur grâce à une prorogation

en termes à peine modifiés pour une année, jusqu'au 30 juin prochain.

Dès le 1^{er} juillet 1982, le relais législatif devrait être pris par une nouvelle ordonnance, autorisant des essais de radiodiffusion de programmes radio et télévision locaux et régionaux. Le projet de ce texte avait été livré en mai 1981 par la Commission Kopp, qui estimait possible de le mettre en vigueur dès juillet 1981. C'était compter sans le DFTCE, qui n'a pu se décider à temps, et a préféré se donner une année de réflexion.

De réflexion assistée plus précisément, par la grâce

La publicité, nerf de la guerre de l'audiovisuel. L'agitation n'épargne pas la SSR, en proie à des manques de ressources publicitaires de plus en plus criants. D'où des mutations inquiétantes dans la façon d'insérer les prestations des annonceurs dans les programmes. D'où toute une série d'opérations de charme en direction des futurs et éventuels clients de la SA pour la publicité à la télévision. Et finalement, cette initiative qu'on prête très sérieusement au patron de la SSR, Leo Schürmann lui-même, prêt à reprendre en main lui-même ladite SA. Invraisemblable confusion des genres. Et pourtant le démenti de M. Schürmann se fait attendre.

d'une procédure de consultation bien sûr. Par lettre du 9 juillet 1981, M. Schlumpf demandait aux cantons, partis et organisations intéressées de se prononcer sur l'opportunité de procéder pendant trois ans à des essais de radio-tv à l'échelle locale, histoire de voir s'ils correspondent à un besoin. Question subsidiaire: le cas échéant, la publicité pourrait-elle contribuer, à raison de cinq minutes au plus par heure ou de 3% au maximum du temps d'émission, au financement desdits programmes? A la fin de l'an dernier, le service radio-tv du DFTCE se trouvait donc devant une belle pile de 118 prises de position à dépouiller (une trentaine de plus que pour Tel-Sat une année auparavant). Avec ce résultat grandiose: les avis sont à ce point partagés, notamment sur la question de la base juridique et surtout sur celle du financement par la publicité, que M. Schlumpf se retrouve au point de départ, devant l'obstacle qu'il avait refusé: décider.

En effet, sur la question finalement centrale de la publicité, on compte 43 avis positifs, et 53 négatifs. La majorité des partis se prononce en faveur de la pub sur les ondes locales, et les deux tiers des cantons s'y opposent; les organisations économiques veulent un nouveau support publicitaire, et les gens des media établis rejettent cette possibilité — pour des raisons diverses évidemment (cf. encadré).

Au Conseil fédéral donc de se prononcer à son tour, dans le courant février en principe, afin que les éventuels nouveaux émetteurs sachent dès le printemps prochain à quoi s'en tenir en matière de rayon et d'horaire de diffusion, de mode de financement, etc.

EXIGENCES INÉLUCTABLES

Pour prendre l'option fondamentale et définir le cas échéant les conditions précises des essais, le Conseil fédéral va sans doute partir de deux exigences inéluctables: la Suisse doit avoir elle aussi des programmes locaux (c'est-à-dire des antennes plus ou moins libres), et la presse régionale, déjà en péril, ne doit pas avoir à soutenir la concurrence d'un nouveau media intervenant à la même échelle. Du coup, la conclusion s'impose: oui à des programmes à faible rayon de diffusion — et à budgets d'exploitation réduits, donc sans pub. Quant au problème des investissements, d'ailleurs modestes en matière de radio, on pourrait fort bien le résoudre avec la collaboration de la SSR; celle-ci ne devrait pas manquer l'occasion de se montrer ouverte et vraiment dynamique en mettant une espèce de quatrième chaîne à la disposition de la fédération des radios locales.

L'idée n'est pas neuve. La Radio suisse alémanique l'a développée dans un mémorandum publié l'été dernier. Reste à concrétiser. Une belle aventure pour ceux qui pourraient faire preuve de résistance à la commercialisation des media.

CONSULTATION DES MILIEUX «INTÉRESSÉS»

Essais de radiodiffusion locale: avec ou sans publicité?

Avis venant de	Financement par la publicité	Remarques
CANTONS		
FR, NE, TI, SO, NW, TG, SH, BL, BS	oui	TG refuse la compétence fédérale, SO refuse malgré tout l'ensemble du projet. Les deux Bâles souhaitent une organisation par concordats
Autres cantons (sauf GE)	non	intercantonaux. GE n'a pas donné son avis, à notre connaissance.
PARTIS POLITIQUES		
Socialistes	non	Favorables à un modèle SSR.
Radicaux	oui (radio seulement)	Contre toute directive de programmes.
Démocrates-chrétiens	oui (pour frais)	Pour des directives en matière de programmes.
UDC, ADI, PLS	oui	
PDT, POCH	non	Solutions via coopérative d'émetteurs locaux.
ORGANISATIONS	3	
Union syndicale	non	Refus de l'ensemble du projet.
Vorort	oui	Favorable à des «émissions sponsorisées».
Associations patronales	oui	Syndicats patronaux romands contre la pul
Usam	non (en principe)	•
Association des paysans	oui	
Consommateurs	non	
Editeurs de journaux	non	Besoin de progr. locaux non démontré.
SSR	non	Essais superflus.
Journalistes (FSJ, USJ, SSM)	non	Essais prématurés.
Arbus	non	Programmes locaux: service public.